



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre d'application de l'école nationale vétérinaire d'Alfort à Champignelles.

Question écrite n° 875

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'avenir du centre d'application de l'école nationale vétérinaire d'Alfort à Champignelles (Yonne), au cœur de la Puisaye. Créé en 1975, ce centre a bénéficié d'investissements majeurs, mobilisant des crédits d'investissement permettant de moderniser le site, d'une qualité exceptionnelle. Le haut niveau de son enseignement ainsi que les parfaites conditions d'accueil, de formation et de séjour, sont les clefs de son succès : tous les étudiants d'Alfort y effectuent au moins trois stages et d'autres étudiants, en provenance de quatre autres écoles vétérinaires, y séjournent lors de leur année d'approfondissement. Champignelles est devenu le lieu de passage privilégié des futurs vétérinaires des territoires ruraux. Aussi, M. le député souhaite que le Gouvernement prenne l'engagement d'assurer la pérennité de ce centre. Il lui demande, en particulier, que la rénovation de la salle d'autopsie du centre puisse être engagée, afin que Champignelles dispose d'un laboratoire d'autopsie de grands animaux moderne, indispensable pour la veille scientifique et technique, en coopération étroite avec l'activité d'élevage soutenue dans l'Yonne ainsi que dans les départements voisins comme la Nièvre, le Cher et le Loiret.

Texte de la réponse

La présence d'une salle d'autopsie au sein d'une école nationale vétérinaire se justifie pleinement par les services qu'elle rend pour la formation des élèves vétérinaires. Il s'agit toutefois d'un outil qui nécessite des moyens en personnels et en matériels importants, dont le coût de fonctionnement est par conséquent élevé, et qui requiert une mise à niveau constante afin de demeurer conforme aux normes techniques et sanitaires en vigueur. L'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) vient de se doter, sur son site francilien, avec l'appui financier du ministère chargé de l'agriculture et de la région Île-de-France, d'un nouveau bâtiment, le pôle à risque biologique Camille Guérin, répondant pleinement aux ambitions de l'école en matière de formation et de recherche vétérinaire. Il comprend une salle d'autopsie pour les grands animaux dotée des moyens les plus modernes qui est ouverte, à titre accessoire, aux besoins des agriculteurs de la région. La rénovation et la mise aux normes de l'ancienne salle d'autopsie de Champignelles, site éloigné du campus principal de l'école, n'apparaît donc pas comme étant une priorité. À supposer que le coût important des travaux puisse être trouvé sans solliciter les moyens financiers de l'école, il n'en demeurerait pas moins deux difficultés à résoudre : d'une part, il n'entre pas dans les missions statutaires d'un établissement public d'enseignement supérieur de constituer un laboratoire d'autopsie et d'analyse pour les besoins exclusifs d'une clientèle locale et cette activité serait par conséquent irrégulière au regard de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, d'autre part, l'entretien d'une seconde salle d'autopsie solliciterait les moyens en personnels de l'établissement et ne pourrait que contribuer au déséquilibre d'une situation financière déjà très fragile. D'autres options doivent par conséquent être étudiées, en dehors du centre d'application de l'ENVA de Champignelles, par les collectivités territoriales, la chambre d'agriculture et les partenaires locaux.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 875

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 septembre 2017](#), page 4254

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5133